

# PASSER Ô PRÉSENT

# PÔP!

## APPEL À INTENTIONS POUR LA MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES INSOLITES, BIZARRES ET ÉTONNANTS DE HAUTE MAURIENNE VANOISE

Février 2022

Ce document rassemble les informations nécessaires à la découverte de l'appel à intentions, il est organisé en rubriques :

- Pour commencer
- Définition : Qu'entend-on par patrimoines insolites, bizarres et étonnants ?
- Qui peut répondre ?
- Les conditions requises pour candidater
- Les principes et critères
- Comment candidater ?
- L'accompagnement de l'équipe PÔP
- Quel calendrier et niveau d'implication ?
- Foire aux questions

Après avoir pris connaissance du document, vous ne trouvez pas la réponse à votre question ?  
Ecrivez à l'équipe en charge de l'appel à intentions, vous obtiendrez une réponse :  
[a.berault@cchmv.fr](mailto:a.berault@cchmv.fr) ou par téléphone au 06.62.11.54.76

*Ce projet est porté par la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise et cofinancé dans le cadre du contrat Espace Valléen 2021-2026*



# PASSER Ô PRÉSENT

# PÔP!

Appel à intentions

Février 2022

## Pour commencer

Forte d'une richesse patrimoniale variée et parfois méconnue, la Haute Maurienne Vanoise confirme sa volonté de mettre en valeur ses patrimoines insolites, bizarres et étonnants et d'en faire des atouts de son attractivité, comme de son développement local, social et économique.

A travers le projet *Passer Ô Présent ! PÔP !*, la Haute Maurienne Vanoise encourage et accompagne les acteurs locaux à s'impliquer dans la valorisation de leurs patrimoines et concevoir des projets créatifs et « sur mesure » en collaboration avec des professionnels qualifiés (artistes, artisans, designers, scientifiques etc.). Cette collection de projets permettra de porter un regard neuf sur le territoire de Haute Maurienne Vanoise et de vivre de nouvelles expériences.

## Définition : qu'entend-on par "patrimoines insolites, bizarres et étonnants"

A travers l'appel, la Haute Maurienne Vanoise a choisi d'identifier les patrimoines insolites, bizarres et étonnants à partir de la réaction qu'ils suscitent lorsque l'on en découvre l'histoire. Un « Oh » prononcé, un « c'est pas vrai, carrément ? », un « Ah oui quand même ». L'appel donne donc, par essence, une définition large et extensive à l'insolite, au bizarre et à l'étonnant.

*Les télégraphes Chappe, le chemin de fer Fell, l'ONERA, la Mire,  
les barrages hydroélectriques, les pierres à cupules, une foyère,  
le nom des rues, "Bessans qui chante : un répertoire profane et religieux" et bien d'autres...  
Autant d'éléments connus ou méconnus, autant de monuments, de vestiges, de savoir-faire, qui  
composent la richesse de la Haute Maurienne Vanoise et suscitent une réaction.*

## A qui s'adresse l'appel ?

L'appel à intentions s'adresse aux habitants, aux associations, aux entreprises, aux acteurs privés de Haute Maurienne Vanoise qui ont une intention et souhaitent s'impliquer dans une valorisation créative.

# PASSER Ô PRÉSENT

# PÔP!

Appel à intentions

Février 2022

## Conditions requises pour candidater :

- Être un acteur du territoire et vouloir s'impliquer dans le développement d'un projet de mise en valeur du patrimoine
- Vouloir s'engager dans une démarche créative, collaborative et innovante de valorisation du patrimoine
- Suivre les grands principes du processus de travail présentés ci-dessous
- Accepter qu'une documentation soit faite de votre implication (photos, vidéo, textes) et que l'intention soit présentée au sein du projet global *Passer Ô Présent* !

## Principes et critères

- L'appel concerne des projets d'investissement. Il ne peut pas financer des frais de fonctionnement, l'embauche de personnels, ou des projets purement évènementiels (création d'un festival, organisation de visites guidées etc.).
- L'appel ne concerne pas les projets de réhabilitation et ou de restauration.
- Les intentions doivent permettre de développer des projets qui soient rendus publics et accessibles à tous.
- Les projets, nés des intentions, sont le fruit de collaboration avec des professionnels qualifiés et adéquats.
- Les intentions doivent permettre de développer des projets qui puissent être découverts en autonomie.
- L'appel peut concerner des intentions qui cherchent à faciliter l'accessibilité et à améliorer le « parcours usager » (amélioration de la signalétique), néanmoins il est essentiel pour chaque intention d'aller au-delà et de proposer le développement d'un projet créatif.
- L'appel ne porte pas sur le patrimoine naturel, la faune et la flore de Haute Maurienne Vanoise.
- L'année 2022 est une première année d'expérimentation, si vous souhaitez participer dès cette année, il est demandé de vous manifester auprès de la référente Adèle Berault avant la mi-mars.

## Comment puis-je candidater ?

Prendre contact avec Adèle Berault, référente de l'équipe PÔP, par téléphone au 06 62 11 54 76 ou par mail à [a.berault@cchmv.fr](mailto:a.berault@cchmv.fr)

# PASSER Ô PRÉSENT

# PÔP!

## Appel à intentions

### Février 2022

## L'accompagnement de l'équipe PÔP

Cette équipe est composée d'élus, d'agents publics et de professionnels locaux et nationaux du patrimoine et du tourisme

### **Un suivi personnalisé :**

L'équipe PÔP est à votre écoute, va à votre rencontre et coordonne l'ensemble du projet *Passer Ô Présent !*

### **Un travail d'inspiration :**

L'équipe PÔP assure une veille créative au plus proche de vos intentions et idées et vous en fait part.

### **Financement :**

Les intentions qui correspondent à la philosophie du projet sont accompagnées et sont financées par la Communauté de communes (CCHMV), dans le cadre du contrat Espace Valléen 2016-2020. La CCHMV prend en charge le développement des intentions, de la rémunération des professionnels impliqués dans la phase de conception (élaboration de l'idée), puis toute la mise en œuvre (réalisation) du ou des projets qui auront été priorisés pour être fabriqués d'ici à la fin 2022. Sur cette première année, la CCHMV et les co-financeurs dédient un budget de 133 000 € TTC à l'ensemble du projet *Passer Ô Présent !*

### **Communication :**

L'inauguration des premiers projets PÔP, à l'horizon 2023, est un tremplin et une expérimentation pour mettre en lumière tous les projets de la démarche.

### **Réseau :**

L'équipe PÔP s'entoure de professionnels divers pour faire gagner en expertise et tisser de nouvelles connexions.

## Quel calendrier et niveau d'implication ?

### **1 Entre février et mars**

#### **Rencontrons-nous :**

Le porteur de projet prend contact avec l'équipe PÔP. Une 1ère rencontre a lieu pour détailler l'appel, expliquer la démarche, discuter avec le ou les porteurs de leurs envies, de l'élément de patrimoine en question etc.

### **2 Entre mars et avril**

#### **Précisons ensemble**

Une 2nde rencontre a lieu, confirmant l'intention au sein du projet général. Ce rendez-vous vient préciser l'intention, les besoins, il permet d'échanger des références et de cibler des compétences.

### **3 De mai à juillet**

#### **Collaborons**

Une priorisation des intentions est faite par l'équipe PÔP. Des profils de professionnels sont présentés aux porteurs d'intention. Ils choisissent celui qui leur correspond le plus. Les collaborations démarrent et les idées et projets se précisent. L'implication des porteurs d'intentions est différente selon les collaborations.

### **4 De septembre à décembre**

#### **Fabriquons et racontons**

Les intentions priorisées sont réalisées en 2022. Les autres intentions sont devenues des projets précis grâce au travail de conception (idée) et prêtes à être fabriquées au regard des opportunités. Un travail éditorial est fait pour que l'aventure de chaque intention soit racontée dès l'été 2023.

### **5 Année 2023 et après**

#### **Inaugurons et poursuivons**

Le projet général *Passer Ô Présent !* voit le jour comme une nouvelle offre touristique. Il met en avant, auprès des habitants et des touristes, toutes les intentions imaginées et fabriquées.

Par ailleurs, l'ensemble des parties prenantes évalue la démarche, en tire les enseignements et le travail continue pour fabriquer les intentions imaginées en 2022.

# PASSER Ô PRÉSENT

# PÔP!

## Appel à intentions

### Février 2022

## Foire aux questions

### **Vais-je recevoir une subvention pour développer le projet si je réponds en mon nom, au nom de mon association ou celui de mon entreprise ?**

Non, ce n'est pas un appel qui déclenche des subventions. Si l'intention correspond au projet général, la CCHMV financera en direct le développement de cette intention, de sa phase de conception (idée), à celle de mise en œuvre (réalisation), et enfin celle de la promotion.

### **Vais-je être rémunéré pour mon implication, celle de mon association ou celle de mon entreprise ?**

Non, si vous souhaitez vous impliquer, cela se fait à titre bénévole.

### **Comment faire part d'une idée pour un patrimoine, même si je n'ai aucun lien avec celui-ci ?**

Lors de la première rencontre avec la référente de l'équipe PÔP, un temps sera dédié à identifier l'ensemble des partis prenants et s'assurer de leur soutien et leur accord. (par exemple : le propriétaire de l'édifice, l'association qui assure sa gestion etc.)

### **Est-ce que toutes les intentions vont voir le jour ?**

Oui et non. Nous travaillons en cette première année avec une enveloppe précise et un planning contraint. L'objectif est d'accompagner et de financer l'étape de conception (idée) de toutes les intentions.

Certaines des intentions seront priorisées pour que leur mise en œuvre (réalisation) soient faites d'ici à la fin 2022. Cette priorisation s'opérera selon des critères de faisabilité (délai de fabrication possibles, réglementation, budget réalisable etc.), cette priorisation sera opérée par l'équipe PÔP et des acteurs du territoire en mai 2022.

Si la mise en œuvre (réalisation) de votre intention est repoussée après 2022, le travail de conception (idée) sera néanmoins documenté et présenté dès l'inauguration du projet *Passer Ô Présent !* pour faire état de l'aventure et annoncer les projets à venir.

### **Quelles contreparties dois-je fournir ? A quoi faut-il que je m'engage ?**

Il n'y a pas de contreparties financières ou matérielles. Il y a un engagement moral. Si vous choisissez de vous impliquer il faut pouvoir le faire jusqu'au bout de la démarche. Cela demande un peu de disponibilité, (selon l'articulation du calendrier, à lire page 2 du document). Dans le cas où il s'agit d'une entreprise, il faudra qu'un salarié puisse être référent et avoir du temps à consacrer au projet.

Le projet *Passer Ô Présent !* est un format nouveau, et l'année 2022 sera une première année d'expérimentation. Le processus est amené à être précisé ou à s'adapter aux intentions et aux porteurs d'intentions.

### **Tous les patrimoines sont-ils concernés ?**

L'appel donne, par essence, une définition large et extensive à l'insolite, au bizarre et à l'étonnant (page 2 du document)

Le projet *Passer Ô Présent !* adopte un parti pris, celui-ci de ne pas inclure le patrimoine naturel. Les intentions qui traitent uniquement de la faune et flore de Haute Maurienne Vanoise ne seront pas accompagnées.

### **Je suis artiste, artisan; j'ai envie de développer un projet et d'être rémunéré pour, que puis-je faire ?**

L'appel ne fonctionne pas comme cela. Néanmoins, vous pouvez prendre contact avec la référente de l'équipe PÔP et lui transmettre votre *portofolio*. Si une des intentions nées de la mobilisation d'acteurs locaux correspond à votre corps de métiers et/ou votre profil, l'équipe PÔP prendra contact avec vous.

### **J'ai une intention qui traite de la rénovation d'un bâtiment, est-ce éligible ?**

Non, le projet *Passer Ô Présent !* ne concerne pas les projets de travaux pour de la réhabilitation et de la rénovation.

### **Y a-t-il un dossier de candidature à constituer pour participer ?**

Nous vous conseillons de prendre contact avec la référente Adèle Berault, lors d'un premier échange mail ou téléphonique (a.berault@cchmv.fr ou par téléphone au 06 62 11 54 76). Elle vous transmettra un document sommaire à remplir. Ce premier contact sera l'occasion d'organiser la première rencontre.